



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFET DE SAINT-MALO

Pôle Cabinet-sécurité  
et relations aux usagers  
dossier suivi par C Mestrius-Menelet  
02 99 20 22 67

RELEVÉ DE CONCLUSIONS  
**Réunion Barrage de la Rance et trafic**  
suite aux travaux du carrefour des Millières

\* \* \*

Une réunion présidée par M. Lagoguey, sous préfet de Saint-Malo s'est tenue le 27 mars en sous-préfecture.

Participaient à cette séance de travail :

- M. Lefeuvre, vice-président du conseil départemental 35
- M. Philouze, chargé d'études routières - conseil départemental 35
- M. Jezequel, conseil départemental 35
- Mme Guyon, conseil départemental 35
- M. Belloir, conseiller départemental Saint-Malo 2
- M. Mahé, maire de Dinard
- M. Ohier, adjoint au maire de la Richardais
- M. Le Mestrellan, cdt à la CSP de St Malo/Dinard/La Richardais
- M. Beausse, adjoint CBTA gendarmerie de Pleurtuit
- M. Chateau, SDIS 35
- M. Faguet, de la DDTM 35/DML.
- M. Meury, de la DDTM 35/DML
- M. Boucart, délégué territorial - EDF La Rance
- M. Griffon, compagnie Corsaire
- M. Le Guen, conseiller CCI 35
- M. Penhouet, président de l'UNAN Manche
- M. Albaret, association de plaisanciers APPP Pleurtuit
- M. Pontgelard, association de plaisanciers UNAM et APPP
- Mme Faustin, responsable du port de Plouer sur Rance
- M. Le Scanff, président de l'association des plaisanciers du Minihic
- M. Rolland, FAUR et AUMP
- Mme Mestrius-Menelet, pôle sécurité - sous-préfecture de Saint-Malo

Conformément au calendrier fixé en janvier, cette réunion a pour but d'analyser les conditions du trafic sur le barrage de la Rance suite à l'évolution des travaux du carrefour des Millières et de se concerter pour les suppressions de levées de pont pour les mois à venir.

Analyse du trafic

Le trafic journalier depuis le début 2019 est de 28 787 véhicules/jour. Les travaux ont généré un report de trafic. De nouvelles habitudes ont été prises par les usagers et l'on constate une autorégulation malgré une perte de trafic de 10 % les jours ouvrés.

Dans le sens St Malo /Dinard, le trafic est important entre :

-7 et 9h (*pic d'affluence entre 8 et 9h avec 1399 véhicules*), 13 et 15h, puis 16 et 19h

Dans le sens Dinard /St Malo, le trafic est important entre :

- 8 et 9h, 11 et 13h, puis 17 et 19h (*pic d'affluence entre 17 et 18h avec 1405 véhicules*).

Les bouchons générés durent de ¼ d'heure à 20 minutes. Afin d'améliorer le trafic et de permettre une résorption plus rapide des ralentissements, le rabattement en alternance va être préconisé. Il s'agit d'adopter le principe de la « tirette belge », obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014 en Belgique. La difficulté résulte de l'absence de support juridique en France pour cette pratique de conduite qui, en cas de non respect, ne pourra pas faire l'objet de verbalisation. Le panneau positionné sera présenté à la presse et inauguré le 16 avril prochain lors de la visite de chantier.

## Evolution des travaux

Le 1er avril, coté nord, la circulation passe de l'autre coté et l'échangeur ( bretelle de la Gougeonnais ) est ouverte. Des interventions ponctuelles auront lieu sous le pont.

Si les conditions climatiques sont optimales, la 2 x 2 voies sera remise en circulation fin juin 2019.

Les travaux de finalisation et les finitions (paysagistes notamment) seront exécutées en septembre et octobre. De ce fait, si une neutralisation de voie doit avoir lieu, elle ne sera que ponctuelle.

## Réparations des ponts levants du barrage de La Rance- nécessité d'intervenir sur le tablier

Le remplacement de la couche de roulement effectué en 2015 n'a pas résisté aux fortes chaleurs de juin 2017. Des morceaux d'enduit se sont détachés de la dalle béton représentant un danger pour la circulation. Les réparations en urgence réalisées en juillet 2017 ne sont pas satisfaisantes. On constate une dégradation évolutive qui nécessite une réfection de la résine du pont coté bassin.

- Les travaux vont se dérouler sur une semaine du 13 au 17 mai.
- Ils seront exécutés par des équipes de nuit et de jour.
- La circulation sera basculée coté mer durant les travaux.
- Les levées de pont seront impossibles durant la période des travaux.
- En cas de météo défavorable, la pose de la résine nécessitant des conditions particulières, la semaine 21 pourrait être impactée (mais pas les WE).

## Constats et échanges

- Au point de vue économique, grâce aux derniers arrêtés et suppressions des levées de barrage la situation s'est améliorée ;
- Les plaisanciers demandent qu'il n'y ait pas de suppression de levées plus de 6 heures d'affilée, ce qui est accordé.
- Le nautisme en Rance enregistrerait une baisse de clientèle.
- En avril, mai et surtout juin, on note une montée en puissance des sorties des navires de la Rance.
- La Rance est le premier port de France.
- Le rond point peut redonner de l'oxygène à la Rance .
- Un partage équitable doit être fait entre la route et la mer.

## Conclusion

Les travaux entrepris la semaine 20 doivent avoir lieu pour des raisons de sécurité.

Les interdictions de levées de pont actuelles sont pertinentes et seront reconduites. L'arrêté du 23 janvier va être prorogé avant fin mars pour encore deux mois, prévoyant la suppression des levées du pont de 8, 12, 14, 17 et 18 heures, puis, à compter du 1er juin la levée du pont à 12 heures est rétablie. Elle serait à nouveau supprimée en cas de dégradation significative des conditions de circulation.

En septembre, il n'y aura plus d'interdiction de levée de pont chacun étant reconnu dans ses droits légitimes

L'arrêté pour la période estivale juillet-août sera pris dans les jours à venir sur la base de l'année 2018. (À noter que les restrictions devront intégrer notamment les dates et heures des feux d'artifice de Dinard).

Enfin, pour envisager de supprimer toute restriction de levée de pont en 2020, un bilan sera réalisé à la fin de l'été 2019 par les services du conseil départemental ainsi qu'une journée « test » la dernière semaine d'août, afin de vérifier l'impact des travaux sur la fluidité de la circulation. Cette étude sera présentée lors d'une réunion qui pourra avoir lieu en septembre.

Le sous-préfet de Saint-Malo

Vincent Lagoguey